

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 20 (1974)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sommaire

Sommaire

Le 23 ^e canton suisse est né	2
Sport: Meta Antenen	6
Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger	7
Action en faveur du foyer suisse de Marseille	8
Communications officielles:	
– Message du Président de la Confédération, 1 ^{er} août 1974	9
– la page du numismate	10
– AVS/AI facultatives	11
– Voyage en Suisse avec un seul billet	
– Radio suisse	
Nouvelles locales	12
Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger:	
– 52 ^e journée des Suisses de l'étranger	17
La Suisse au fil des jours	21

Dans le numéro de décembre de votre revue vous trouverez les **nouvelles modalités** du

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger,

qui ne peuvent que vous intéresser.

Le 23^e canton suisse est né

Quelques mots sur l'auteur:

Vaudois d'origine, 34 ans, Michel Margot est rédacteur politique et correspondant parlementaire à Berne de la Radio suisse romande depuis huit ans. Actuellement président de l'Union des journalistes accrédités au Palais fédéral, il suit depuis plus de dix ans l'affaire jurassienne pour les auditeurs suisses et étrangers.

Le 23 juin 1974, les habitants du Jura ont répondu «oui» à la question «voulez-vous constituer un nouveau canton». Le premier acte de la formation du 23^e canton suisse était ainsi joué, les partisans de la séparation l'emportant de quelque 2750 voix.

Le 5 juillet 1959, un scrutin consultatif avait donné une majorité de 1191 «non». Si la situation s'est ainsi complètement renversée au niveau du résultat global, le clivage entre le Nord (séparatiste) et le Sud (antiséparatiste) s'est en revanche renforcé entre les deux votations. Cette constatation amène les observateurs et les responsables politiques à se demander si l'unité jurassienne n'est pas perdue à jamais, dans la mesure où les trois districts majorisés du Sud ont déjà manifesté leur volonté de demeurer rattachés à Berne. Des initiatives ont été lancées au lendemain du scrutin: le peuple de ces trois districts, comme celui du Lauffonnais, tranchera lors d'une votation ultérieure.

L'évocation historique du problème jurassien doit remonter à 1815 en tout cas, puisqu'il s'agit là de la date de fixation des frontières helvétiques et de la dernière entrée d'un canton dans la Confédération. En 1815 en effet, lors du Congrès de Vienne, des raisons militaires et politiques tant extérieures qu'intérieures s'opposent à la création du canton du Jura. La violence du «Kulturkampf» dans le Jura prouve que le rattachement de l'ancien évêché de Bâle à Berne contenait en lui les

germes du séparatisme. 1920 déjà marque une première explosion séparatiste. Un mouvement très nettement catholique se forme, mais fait long feu. Quelque vingt ans après, on assiste à la renaissance du courant autonomiste avec diverses revendications de l'*Emulation* et de *Pro Jura*. Mais ce qui a servi de catalyseur à toutes ces tendances séparatistes, c'est l'affaire Moeckli, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Le détonateur

Georges Moeckli, grande figure du socialisme jurassien, est mort à l'âge de 85 ans, à la veille du plébiscite d'autodétermination que ses aventures gouvernementales bernoises ont largement contribué à lancer. C'est en 1947, en effet, lors d'une vacance à la Direction cantonale des travaux publics (département qui offre le privilège de siéger dans plusieurs conseils d'administration), que le Grand Conseil s'oppose par deux fois à ce que cette charge soit confiée à Georges Moeckli. Prétexte publiquement invoqué par le député Tschumi: «On ne saurait confier un tel département à un francophone, sans nuire aux intérêts des habitants de l'Ancien-Canton.»

Cette décision agit comme un détonateur. De nombreuses et véhémentes protestations s'élèvent dans le Jura. C'est alors que se crée le *Comité de Moutier*, qui entend établir un programme de revendications et d'actions en faveur de la minorité romande. Le comité lance également l'idée de